



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 28 février 2022, a adopté le règlement #22-812 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité et au bureau du secrétaire-trésorier aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 11 mars 2022

Avis numéro : 2022-20

Martin Leith
Greffier-trésorier et
directeur général adjoint

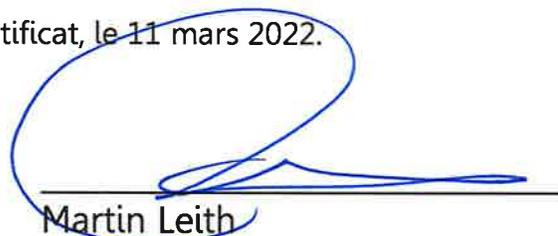
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 11 mars 2022, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 11 mars 2022.



Martin Leith
Greffier-trésorier et
directeur général adjoint